

**MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**PV N° 06/07/22**

**PROCÈS-VERBAL**

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'Arrondissement du 7 novembre 2022*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7<sup>e</sup>, salle Édouard FRÉDÉRIC DUPONT, le lundi 7 novembre 2022 à 18h25, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents :**

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Rachida DATI, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR et Monsieur Christophe POISSON.

**Étaient absentes et excusées :**

Madame Marguerite CHEVREUL ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUÉRÉ.  
Madame Josiane GAUDE ayant donné pouvoir à Monsieur Jean LAUSSUCQ.  
Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO.

\*\*\*\*\*

Monsieur Alexandre MISSOFFE est arrivé à 18h30 et a pris part au vote du projet de délibération 2022 DAE 194 et tous les autres projets.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h25 par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Madame le Maire** précise que le Conseil est ouvert. Elle informe que Madame Marguerite CHEVREUL a donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Josiane GAUDE à Monsieur Jean LAUSSUCQ et Madame Emmanuelle DAUVERGNE à Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO.

**1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2022 029**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** procède à la désignation de Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO comme secrétaire de séance et Madame Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 029.**

**Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits et 1 absent lors du vote)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 26 septembre 2022. 07 2022 030**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** soumet le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 à l'approbation du Conseil d'Arrondissement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 030.**

**Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits et 1 absent lors du vote)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**3 - Caisse des Écoles. Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles. 2022 DASCO 110**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente la convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles.



**Madame le Maire** rappelle que cette convention sera ensuite déclinée à l'échelle de l'arrondissement. Elle précise que cette version, qui sera valable sur la période 2023-2027, permet d'ouvrir de nouveaux droits pour les agents, notamment en matière d'accès à des complémentaires santé et prévoyance.

**Madame le Maire** indique que le nouvel objectif de la Caisse des Écoles du 7<sup>e</sup> pour 2023 est de passer à 65% d'alimentation durable en terme de dépense. Cette valeur s'inscrit dans la trajectoire constante d'amélioration de la qualité des repas qu'elle mène depuis 2008 en tant que Présidente de la Caisse des Écoles, aux côtés de la directrice qu'elle tient à remercier pour son travail tout au long de l'année.

*Le point est adopté.*

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 110.**

**Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits et 1 absent lors du vote)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**4 - Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022 (communication sans vote). 2022 DCPA 21**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente cette communication, non soumise au vote, qui dresse le bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022.

**Madame le Maire** indique, que s'agissant du 7<sup>e</sup>, deux délibérations sont mentionnées : le projet de restructuration de la crèche de la rue de l'Université, dont les travaux débuteront en 2024 et se termineront en 2025, et le projet de réaménagement des services de la Ville de Paris qui seront requis dans le cadre du projet Aérogart. Madame le Maire précise que les premiers éléments qu'elle a reçus sur cette opération de réaménagement des services de la Ville n'est pas satisfaisante en ce qu'elle prévoit de supprimer des places de stationnement réservées au commissariat. Elle annonce qu'elle va saisir le Premier adjoint de cette situation pour assurer les meilleures conditions de fonctionnement au Commissariat du 7<sup>e</sup>.

**IL N'Y A PAS EU DE VOTE POUR CE PROJET DE DÉLIBÉRATION.**

**5 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux (communication sans vote). 2022 DLH 318**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente la délibération qui dresse le bilan de l'activité de soutien de la Ville de Paris en faveur de la rénovation du parc de logements sociaux. Elle précise qu'il s'agit d'une communication sans vote.

**Madame le Maire** explique que c'est notamment dans ce cadre qu'une opération de rénovation de 42 logements est prévue au 90 rue Saint-Dominique. Le début des travaux interviendra en 2023. Elle ajoute qu'une autre opération de rénovation est également prévue pour les 22



logements du 67 avenue de Breteuil : les travaux sont en cours et la livraison est prévue pour 2023.

**Madame le Maire** rappelle qu'en matière de relation entre les bailleurs sociaux et la Ville de Paris, elle a largement dénoncé le système des loyers capitalisés, un artifice comptable désavantageux pour les bailleurs sociaux et les Parisiens et auquel la Mairie de Paris n'a maintenant plus la possibilité de recourir.

*Le point est adopté.*

**IL N'Y A PAS EU DE VOTE POUR CE PROJET DE DÉLIBÉRATION.**

**6 - Budget Participatif. Subventions (130 000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social. 2022 DAE 194**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente le projet de délibération qui porte sur des attributions de subventions, pour un montant total de 130 000 euros, et les conventions pour 7 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social qui y sont rattachés.

Elle précise que seule l'association Animafac, qui va recevoir 5 000 euros pour la première fois, et dont le siège se trouve au 3, rue Juliette-Récamier, est concernée dans le 7ème arrondissement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DAE 194.**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**7 - Subventions (54 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations. 2022 DDCT 64**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** indique que la délibération prévoit une subvention de 54 000 euros au titre de l'engagement citoyen et associatif, et précise qu'une association sera bénéficiaire dans l'arrondissement, à savoir le centre d'information et d'animation INTER 7 pour un montant de 8000 euros.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DDCT 64.**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**



## **8 - Actualisation de la Charte du Budget Participatif. 2022 DDCT 103**

*Rapporteur : M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO*

**Madame le Maire** présente la délibération qui porte sur une actualisation de la Charte du Budget Participatif.

**Madame le Maire** constate que le budget participatif rencontre du succès à Paris : les habitants s'approprient ce budget pour réaliser des projets de proximité et d'amélioration de leur cadre de vie.

**Madame le Maire** dénonce le fait que la Mairie de Paris a décidé de changer les règles du budget participatif afin que le montant soit réévalué et que les critères d'attribution des financements soient modifiés au profit des arrondissements plus peuplés dont certains quartiers sont classés comme prioritaires, diminuant mécaniquement les enveloppes dédiées aux enveloppes des arrondissements moins peuplés, mais parfois très densément fréquentés comme le 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Madame le Maire** indique qu'elle est complètement opposée à ce projet de délibération qui risque de désavantager le 7<sup>e</sup> arrondissement. Toujours en matière budgétaire, elle rappelle qu'elle s'opposera fermement, lors du Conseil de Paris, à l'augmentation de plus de 50 % de la taxe foncière annoncée par la Maire de Paris, aux détriments des Parisiens qui n'auront cessé de voir les taxes qui les visent augmenter.

**Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DDCT 103.**

**Pour : /**

**Contre : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

## **9 - Vœu relatif à l'actualisation de la Charte du Budget Participatif. V 07 2022 031**

*Rapporteur : M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO*

**Madame le Maire** annonce un premier vœu concernant l'actualisation de la Charte du Budget Participatif.

Elle explique que ce vœu demande à ce qu'un seuil maximal de 2 millions d'euros pour les projets « arrondissement » soit intégré au projet de réforme du budget participatif, afin de garantir un équilibre en arrondissement malgré la nouvelle méthode de calcul.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2022 031.**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

  5

**10 - Subventions (200 000 euros) et conventions avec 20 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. 2022 DAE 200**

*Rapporteur : M. Philippe DE BRAQUILANGES*

**Madame le Maire** présente les subventions d'un montant total de 200 000 euros et leurs conventions afférentes avec 20 structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

Elle indique qu'une subvention de 7 300 euros est octroyée en faveur de l'association « Change please France » dans le 7<sup>e</sup>, et qui est conventionnée à hauteur de 6 postes d'insertion.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DAE 200.**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**11 - Schéma séniors parisiens 2022-2026. 2022 DSOL 106**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente le point 11 qui porte sur le Schéma sénior parisiens 2022-2026. Compte tenu de l'importance du sujet, elle s'étonne que ce document ne soit qu'un catalogue de mesures, sans propositions concrètes.

**Madame le Maire** rappelle qu'au contraire de la Ville de Paris, elle mène à l'échelle du 7<sup>e</sup> arrondissement des actions de solidarités pour les séniors, tournées vers les problématiques du quotidien, à l'image de la semaine bleue, qui, au début du mois d'octobre, a permis de réunir les séniors autour de la formation aux numérique, des enjeux d'une nutrition équilibrée, d'une activité physique régulière... Elle ajoute que ces actions sont déterminantes dans un arrondissement qui compte plus de 30% d'habitants de plus de 60 ans.

**Madame le Maire** propose donc une abstention considérant que les propositions des maires d'arrondissement n'ont pas été intégrés, que ces mesures ne sont pas adossées sur des moyens qui permettraient de mettre en œuvre ce plan.

**Le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DSOL 106.**

**Pour : /**

**Contre : /**

**Abstention : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Ne prend pas part au vote: /**

  
 6

**12 - Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans-abri à Paris. 2022 DSOL 113**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente la subvention de 1 024 824 euros destinée au fonctionnement des maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans-abri à Paris.

Elle indique que, pour le 7<sup>e</sup>, le montant de 93 172 euros dédié à l'association Aurore est équivalent à la subvention 2021. Elle contribuera à financer les services fournis par l'association qui intervient auprès des personnes sans domicile dans le 7<sup>e</sup>.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DSOL 113.**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**13 - Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables. 2022 DAE 57**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** présente la délibération comportant des conventions et des subventions en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballage à usage unique vers l'utilisation d'emballages réutilisables.

Elle précise qu'aucune structure n'est concernée dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement.

*Le point est adopté.*

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DAE 57.**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

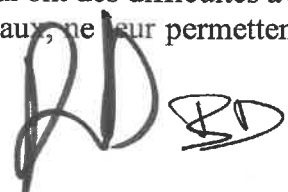
**Ne prend pas part au vote: /**

**14 - Stationnement de surface. Dispositions solidaires diverses. 2022 DVD 92**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

**Madame le Maire** indique que la délibération permet la gratuité de stationnement aux véhicules de huit associations, ce qui représente 150 véhicules au total.

Madame le Maire précise qu'elle a reçu les agents de la propreté qui ont des difficultés avec le stationnement payant. En effet leurs horaires de travail très matinaux, ne leur permettent pas



systématiquement de prendre les transports en commun. Elle déplore qu'ils se voient sanctionnés par des PV en l'absence de places de stationnement suffisantes et indique qu'elle a saisi Emmanuel Grégoire à ce sujet, sans qu'il ne lui soit remis de réponse à ce jour.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DVD 92.**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**15 - Plan Vélo 2021-2026. Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables. 2022 DVD 131**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

**Madame le Maire** annonce que la délibération porte sur la signature de six conventions financières avec la Région relatives à des subventions pour des aménagements de pistes cyclables.

Elle se félicite que l'aménagement initial devant le lycée Victor Duruy ait été revu dans le sens d'une sécurisation de la piste cyclable, grâce notamment à l'ajout de ralentisseurs.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DVD 131.**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**16 - Vœu relatif à la transition électrique des équipements de la Direction de la Propreté. V 07 2022 032**

*Rapporteur : M. René François BERNARD*

**Madame le Maire** annonce que le deuxième vœu porte sur la transition électrique des équipements de la direction de la Propreté.

**René-François BERNARD** indique que les véhicules de propreté n'ont pas fonctionné lors de la récente période de crise en raison du manque de fourniture d'essence et de gasoil.

Il indique également que la Ville de Paris se doit de montrer l'exemple dans la transition écologique.

Aussi, le vœu demande à ce que la Ville réalise l'électrification du parc des véhicules de la Propreté en priorité et donc à l'horizon 2030 et non 205.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2022 032.**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**





## RÉUNIONS CITOYENNES ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS

### Les prochains Conseils de Quartier auront lieu :

- **Conseil de quartier Ecole Militaire – Mercredi 9 novembre à 18h00 à la Mairie du 7<sup>ème</sup>.**

➔ **Madame le Maire** annonce que ce dernier sera suivi d'une réunion publique sur la réforme du Plan Local d'Urbanisme à 19h, en Salle des Mariages.

**Madame le Maire** rappelle que **le 10 novembre, à 10h** se tiendra la célébration du 104<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice **du 11 novembre 1918** dans la cour de la Mairie.

Le **jeudi 14 novembre, à 18h00**, aura lieu la remise des vestes polaires de la Croix-Rouge.

Le **samedi 19 novembre**, aura lieu le Salon du livre de la Jeunesse, il sera suivi, l'après-midi, à 14h30, par un apéritif canin.

Le **mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2022, de 14 à 19h**, se déroulera le Salon du Livre du Lions Club Paris Eiffel, réalisé en partenariat avec l'association Agir pour la Lecture Vaincre.

Le **jeudi 24 novembre, à 18h30**, se tiendra la remise de la médaille et du diplôme du Juste parmi la Nation, dans la salle des Mariages.

- **Exposition**

Le **mardi 22 novembre, à 18h30**, se tiendra une conférence sur l'intelligence animale.

Le **jeudi 24 novembre, à 18h30**, une conférence sur les maladies de la prostate est tenue par les chirurgiens urologues de la Clinique Saint Jean de Dieu.

- **Concerts**

Le **mardi 15 novembre, à 18h30**, se tiendra le concert « les femmes dansent », en salle des fêtes.

Le **vendredi 18 novembre, à 19h00**, le concert en quintette du conservatoire se tiendra en salle des fêtes.

Le **mercredi 23 et le jeudi 24 novembre, à 19h00**, aura lieu le concert opéra : seront joués les plus beaux airs et chœurs du répertoire par le conservatoire Éric Satie.

- **Festivité de Noël**

Le **lundi 21 novembre, à 18h30**, aura lieu l'évènement Illuminations – Comité Bourgogne, suivi d'un apéritif au restaurant Stelle.

**Du 1<sup>er</sup> au 7 décembre, à 10h** se déroulera la distribution des boîtes de chocolats aux seniors du 7<sup>e</sup> dans le Petit salon d'accueil.

Le **jeudi 8 décembre, à 19h00**, aura lieu le Noël des gardiennes dans les Salons de la Mairie. Le **lundi 12 décembre, de 15h00 à 18h00**, se tiendra le Noël des crèches dans les Salons de la Mairie.

Le **lundi 12 décembre, à 17h30**, aura lieu la remise des Colis aux OPEX et Sentinelles en Salle du Conseil.



Le **mercredi 14 décembre, de 15h à 18h**, se tiendra le Noël des habitants du 7e dans les Salons de la Mairie.

Le **jeudi 15 décembre, de 15h à 18h**, se tiendra le Bal des Seniors – Salons de la Mairie

La séance est levée.

Le Secrétaire de séance



Bruno DELGADO-D'IMPERIO

Le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement



Hachida DATI